

Département de l'AIN

-----  
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

-----  
Canton de MIRIBEL

-----  
Commune de BEYNOST

03

2021

11

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du** : 8 avril 2021  
**Convocation du** : 1<sup>er</sup> avril 2021

**Nombre de Conseillés :**

En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 25

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de BEYNOST, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis au Complexe du Mas de Roux, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

**FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE**

**Etaient présents** : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Sylvie Caillet, Jean-Marc Curtet, Patrick Tholon, Bertrand Vermorel, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Franck Longin, Sophie Gaguin, Anne-Sophie Rampon, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz,

**Etaient représentés** :

Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon  
Laetitia Protière a donné procuration à Lionel Chevrolat  
Elodie Brelot a donné procuration à Christine Perez  
Didier Girodet a donné procuration à Véronique Cortinovis  
Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet

**Absents** :

Cyril Langelot

**Secrétaire de Séance** : Annick Pantel

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un budget primitif 2021 (équilibré pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement), résumé comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses	6 885 652.69 €
Recettes	6 885 652.69 €

**Section d'investissement**

Dépenses	9 383 176.47 €
Recettes	9 383 176.47 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, et alors que Sébastien Renevier n'a pas pris part au vote,  
A L'UNANIMITE,

**ADOpte** le budget primitif 2021 établi en conformité avec la nomenclature M14.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

  
Caroline TERRIER